



COMMUNE DE MEYRARGUES

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2024-125T  
en date du 25 Mars 2024**

**TRAVAUX D'OUVERTURE DE CHAMBRES EXISTANTES  
SUR CHAUSSEES, BORDS DE CHAUSSEES ET TROTTOIRS  
POUR TIRAGE ET RACCORDEMENT DE FIBRES OPTIQUES  
SUR LES CHAMBRES N°166, 167, 171, 233, 241, 341, 342  
A PARTIR DU LUNDI 15 AVRIL 2024  
JUSQU'AU VENDREDI 17 MAI 2024 INCLUS  
LA SPIE CITYNETWORKS-PG TELECOM  
POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE ORANGE FRANCE**

FP/EC/D/GM/AB/MB

Le Maire de la Commune de Meyrargues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6-1 ;

Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411-1 à L.411-7.

--- 0 0 0 ---

Considérant qu'en raison des travaux d'ouverture de chambres existantes, sur chaussées, bords de chaussées et trottoirs, pour tirage et raccordement de fibres optiques depuis la RD, sur les chambres N°166, 167, 171, 233, 240, 241, 310, 341, 342, à MEYRARGUES, (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer les travaux et la circulation urbaine.

-certaines sont départementales «en régime urbain» (sous autorité du Maire),

-d'autres sont départementales (sous autorité départementale),

-d'autres sont urbaines (sous autorité du Maire).

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : LA SPIE CITYNETWORKS-PG TELECOM, (Boulevard de l'Europe – N°99 à VITROLLES 13127), est autorisée à effectuer pour le compte de l'Entreprise ORANGE France, représentée par Monsieur GUESTEREGUY Philippe, conducteur des travaux (Rue Amiral Dayeluy - 83000 TOULON) des travaux d'ouverture de chambres existantes, sur chaussées, bords de chaussées et trottoirs, pour tirage et raccordement de fibres optiques, sur les chambres N°166, 167, 241, 341 et 342 à MEYRARGUES(13650), **à partir du Lundi 15 Avril 2024 jusqu'au Vendredi 17 Mai 2024 inclus.**

**Article 2** : **A partir du Lundi 15 Avril 2024 jusqu'au Vendredi 17 Mai 2024 inclus,** les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :

-La circulation se fera avec un empiètement sur la chaussée, travail à mi- voie si besoin avec mise en place d'une signalisation réglementaire devant l'emplacement des travaux.

-L'entreprise sera autorisée à stationner avant ou après l'emplacement des travaux.

-L'entreprise devra mettre en place les mesures de sécurité nécessaires concernant cette voie.

**Article 3** : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise ORANGE FRANCE qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

**Article 4** : L'accès des riverains sera maintenu, ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires pour assurer la sécurité publique.

**Article 5** : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'entreprise.

**Article 6** : Les droits des tiers sont expressément réservés.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Article 8 :** Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée la SPIE CITYNETWORKS – PG TELECOM et à l'entreprise ORANGE France.

  
Gérard MORFIN  
Adjoint aux Travaux, Déchets, Citoyenneté  
Par délégation du Maire



**Le Maire,  
Fabrice POUSSARDIN.**

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

02/04/2024

Le directeur général des services  
Gérard MORFIN  
Enk-Charles Delwaule